



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**LETTRE DE L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

NUMERO 1. JANVIER 2009

Ce nouveau format a pour but de permettre à chacun d'entre vous quelque soit le type d'établissement dans lequel vous exercez, de connaître les objectifs, les demandes spécifiques afin de comprendre la cohérence du pilotage pédagogique de l'Inspection Pédagogique Régionale en EPS. En effet, les différents courriers que vous recevez en collège, lycée professionnel ou lycée général et technologique sont ciblés sur les problématiques ou les exigences institutionnelles des différents niveaux d'enseignement. Il m'apparaît donc important que en vous preniez connaissance pour mieux situer votre action.

LE PROJET EPS.

Il n'est utile que s'il est conçu comme un véritable outil qui contribue à la continuité des apprentissages et à la réussite de tous les élèves. Il ne saurait se réduire à une compilation de textes et à une programmation d'établissement. Son articulation et sa déclinaison avec les axes du projet académique et du projet d'établissement sont exprimées à partir d'une prise en compte indispensable du contexte local. Des données générales relatives à l'établissement sont complétées par des constats et évaluations spécifiques à l'EPS. C'est ainsi que le projet EPS et le projet d'association sportive d'un établissement prennent une coloration particulière au regard de l'analyse effectuée pour dégager des axes prioritaires. Les nouveaux programmes collège sont l'occasion de rénover le projet EPS. (arrêté du 8.07.2008 paru au BO spécial N°6 du 28 août 2008.)

Je vous engage donc dès à présent à entreprendre une réflexion dans chacune de vos équipes de collège pour rénover vos projets. Pour vous aider, j'ai souhaité qu'au sein de l'observatoire académique des pratiques, un groupe constitué de conseillers pédagogiques élabore une méthodologie permettant d'entrer dans la démarche de construction du projet. Il ne me paraît pas souhaitable d'élaborer une grille type que chaque équipe renseignerait. En effet pour s'approprier un outil, il est préférable de le construire soi-même.

Les projets rénovés des collèges devront parvenir à l'Inspection Pédagogique Régionale et à votre correspondant BEC pour le 1^{er} juin 2009.

LES PROGRAMMES DU COLLEGE.

Vous en avez pris connaissance et certaines équipes ont d'ores et déjà pris en compte les compétences attendues en structurant leur enseignement en connaissances, capacités et attitudes à développer. Je souhaite saluer ici l'engagement des équipes et leur réactivité. Ceci implique des choix

en fonction du niveau de compétences et une mise en relation avec les priorités du projet EPS. Les programmes seront applicables à la rentrée 2009.

Je vous solliciterai prochainement afin d'établir la liste académique d'APSA qui sera arrêtée par Le Recteur. Une enquête à renseigner en équipe permettra d'établir ce qui correspond aux réalités et particularités de notre région. Lorsque la liste académique sera arrêtée, vous aurez la possibilité de proposer une activité spécifique à votre établissement justifiée dans le projet EPS. Celle-ci sera validée par l'Inspection Pédagogique Régionale. Une fiche indiquant les niveaux 1 et 2 des compétences attendues ainsi que les connaissances, capacités et attitudes pour cette APSA devra être élaborée par l'équipe.

LES PROJETS DE SECTEUR FPC

La formation négociée de secteur est un dispositif organisé jusqu'à présent sur des durées de deux à trois ans. Il apparaît que cette durée de trois ans est peu opérationnelle pour les équipes des secteurs. L'actualité disciplinaire est actuellement chargée et il me semble indispensable que les projets répondent aux besoins de formation correspondant notamment aux évolutions des listes nationales et académiques des programmes. Je vous propose donc d'organiser à partir de cette année vos projets sur deux ans. Tous les secteurs sont donc invités à prendre en compte cette réorganisation. D'autre part, dans un souci de lisibilité pour la DIFOR, vos projets de secteur devront parvenir à votre correspondant BEC au plus tard le 1er juin 2009, afin que l'Inspection Pédagogique Régionale en valide le contenu et les transmette à la DIFOR. Une nouvelle fiche projet est établie et doit permettre d'indiquer clairement le thème de la formation et son lien avec un des axes du projet académique, l'intitulé du stage et l'APSA support, les compétences attendues pour l'enseignant. Cette fiche sera disponible sur le site EPS de l'Académie.

LES EXAMENS EN LYCEE

Vous pouvez consulter sur le site EPS le bilan des examens pour la session 2008. Il concerne aussi bien les enseignants de collège que ceux de lycée. En effet, les évaluations certificatives sont un bilan des acquis des élèves à l'issue de la scolarité. Un bilan de la fréquentation des épreuves et des inaptitudes est également effectué. Il me semble donc important que chaque enseignant en ait connaissance et s'interroge sur les choix didactiques et pédagogiques retenus dans l'enseignement des différentes APSA, sur les adaptations proposées pour les inaptés partiels.

Cette année, l'examen des protocoles a été effectué par la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHN). Cette commission est constituée par des professeurs d'EPS des voies générale, technologique et professionnelle nommés par Le Recteur. Bien qu'il s'agisse d'une procédure normale, l'examen des protocoles et le retour individuel fait à chaque établissement pour valider le protocole a généré un certain nombre d'interrogations, voire de réactions. Je tiens à vous rappeler ici que le contrôle en cours de formation doit respecter un cadre strict défini dans les textes de référence. Il s'agit donc pour l'IA-IPR de veiller à l'équité de tous les candidats.

A l'issue de la CAHN, les chefs d'établissements ont reçu une lettre leur indiquant la validité ou non du protocole. Lorsque celui-ci n'était pas validé, les raisons ont été signifiées avec une demande de modification ou d'informations supplémentaires. La plupart des établissements a répondu en fournissant les éléments manquants. Sans retour de notre part, le protocole est donc validé. Cependant certains établissements n'ont pas répondu et je les invite d'urgence à se manifester.

Enfin les propositions d'épreuves adaptées dans l'académie sont très faibles alors que le pourcentage d'élèves inaptés totaux lors de la session 2008 est significatif. Je vous invite donc à tout entreprendre pour que ce pourcentage diminue et à dialoguer avec les élèves et leur famille afin de proposer une EPS adaptée. Je vous rappelle que toute adaptation à une épreuve doit être demandée au Recteur accompagnée du certificat médical indiquant l'inaptitude partielle et la proposition d'adaptation.

L'adaptation de la pratique en EPS est de plus en plus développée en collège. Plus qu'une simple présence en cours, les élèves inaptés partiels sont sollicités en fonction de leurs ressources. L'on peut donc penser que les élèves éduqués à cette pratique dès le collège vont poursuivre en ce sens au lycée. Le groupe « élèves en situation de handicap » de l'observatoire académique des pratiques constitue une aide pour les handicaps relevant d'une classification, mais aussi pour les inaptitudes partielles. N'hésitez pas à le contacter et à visiter le site handicap. Vous pouvez également proposer vos réflexions, pratiques, outils d'évaluation pour une EPS adaptée.

Je souhaiterais conclure ce chapitre sur l'évaluation, mais aussi sur l'enseignement de l'EPS pour les filles et pour les garçons. La différence de notation entre les garçons et les filles au désavantage de ces dernières doit nous interroger. Si nous admettons que les ressources sont différentes chez les uns et les autres, il semble évident de les prendre en compte pour enseigner et évaluer. Le groupe « évaluation » de l'observatoire oriente sa réflexion sur les indicateurs comportementaux à prendre en compte pour différencier garçons et filles dans l'évaluation des APSA impliquant une confrontation. Le groupe « arts danse » devrait également produire ce type d'indicateurs pour les activités physiques artistiques.

J'espère que vous trouverez dans cette lettre matière à discuter, à échanger, à construire. Je souhaite que la cohérence, la continuité et l'imagination vous permettent d'exercer votre métier avec toujours plus de satisfaction.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2009.

Cordialement

Bénédicte LEMARIÉ
IA-IPR EPS

